



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Emilie Lachance](#)

Date de la demande: 2021-03-06 20:08:23

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, aller vérifier les informations. Rencontrer rapidement toute les personnes concernées afin de me faire une idée précise des mes interventions à venir. Je dois absolument arborer un ton de non-jugement et de bienveillance afin que les jeunes sentent qu'ils peuvent m'en dire le plus possible afin d'avoir toutes les informations nécessaires. Nommer la confidentialité du protocole dès les premiers instants. Ensuite, je remplis la grille d'évaluation avec chacun d'eux afin de savoir de quoi il s'agit exactement, quelles étaient les intentions portées et quels ampleurs cet incident à eu comme effet. Lorsque je rencontre le jeune qui aurait en sa possession des photos compromettantes, je dois en plus lui confisquer son cellulaire (mode avion et fermé). Je téléphone le service de police qui assurera la suite des choses. Je contacte enfin les parents des élèves rencontrés. Si je crois plutôt qu'il s'agit d'un cas de malveillance, je dois, en plus, rencontrer le jeune en question, lui expliquer la procédure et lui confisquer son cellulaire, sans plus. Le policier s'occupera du reste. Je lui demande de me remettre son cellulaire (mode avion et fermé) et rapidement contacter le service de police pour qu'il prenne la relève. Nous discutons ensemble pour évaluer quand est le meilleur moment pour informer les parents.

Surtout, il ne veut pas vérifier les photos dans le cellulaire. Il est primordial d'appliquer le protocole le plus rapidement possible afin de limiter la propagation. Sensibiliser les jeunes rencontré sur la confidentialité des rencontres afin de ne pas reprendre de rumeurs.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tout les cas, le service de police est nécessaire, même s'il s'agit d'un acte impulsif ou seulement d'une seule photo envoyée à un petit copain. L'intervenant doit confisquer le cellulaire dans toutes ses interventions, le sceller et le remettre au policier. La communication entre les intervenants et les policiers est privilégiée.

Il est important de rencontrer tous les jeunes impliqués et de remplir la grille d'évaluation avec chacun d'eux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est lors de la non-collaboration du jeune avec l'intervenant. Que faire si le jeune refuse de nous donner son cellulaire et quitte précipitamment la pièce? De plus, informer les parents me semble très délicat! Comme c'est un sujet sensible, la réponse des parents peut être forte et émotive. Ils peuvent être dans le déni ou minimiser les impacts (surtout les parents de l'élève fautif) tandis que les parents du jeune qui est victime peuvent être en colère. La réaction des parents peut vraiment être imprévisible.